

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Genas, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique salle du Conseil municipal à Genas, sous la présidence de M. Daniel Valéro, Maire.

**PRÉSENTS (29)**

M.VALÉRO - M. VILCOT - MME VENDITTI - M. MATHON - MME DELIANCE  
M. HAILLANT - MME LIATARD - M. LAVIÉVILLE - MME CALLAMARD  
M. BOURDET - MME JURKIEWIEZ - M. CHAMPEAU - M. MECHERI  
MME FARINE - M. PICOT - MME GIROUD - M. COLLET - MME ULLOA  
M. PLANCKAERT - MME RIEHL - MME RECORBET - MME DAUDÉ  
M. LAMOTHE - MME CATTIER - M. DENIS-LUTARD - MME BOUISSET  
MME NOTIN - M. BICHAUT - MME MOUSTAÏD

**ABSENTS (4)**

M. BADIN  
M. SORRENTI  
MME BORG  
MME BERGAME

**POUVOIRS (4)**

M. BADIN donne pouvoir à M. VALÉRO  
M. SORRENTI donne pouvoir à M. VILCOT  
MME BORG donne pouvoir à MME VENDITTI  
MME BERGAME donne pouvoir à MME MOUSTAÏD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 33

**Secrétaire de séance** : Hervé CHAMPEAU

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

### **2023.07.16      Dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'une moustiquaire**

(Rapporteur : Patrick MATHON)

Nomenclature : 7.5.6 Autres subventions

Dans la continuité du dispositif d'aide à l'acquisition de pièges à moustiques et afin de renforcer la panoplie de réponses offertes aux habitants face à ce nuisible et ainsi mieux répondre aux enjeux de santé publique, la Municipalité souhaite mettre en place une aide financière aux Genassiens pour l'acquisition de moustiquaires.

Ce dispositif mécanique permet d'aérer son logement tout en se préservant de l'invasion de moustiques à l'intérieur de l'habitation. En outre, il devra revêtir un caractère de durabilité, c'est pourquoi, les systèmes d'installation auto-agrippant ne seront pas subventionnés.

Pour cette aide, une enveloppe de 10 000 € a été inscrite au budget 2024.

Le financement représentera 30 % du coût (achat + pose éventuelle par une entreprise) dans la limite de 100 € par foyer (même adresse).

Une seule demande par foyer sera possible même si le montant maximum de l'aide n'est pas atteint. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Cette aide est ouverte aux particuliers résidant à Genas et ayant complété le dossier de demande d'aide disponible sur le site Internet de la Ville ou au guichet unique et joint en annexe, dans la limite de l'enveloppe précisée précédemment et pour les acquisitions effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 2024.

La demande devant être effectuée dans les 30 jours qui suivent l'achat du dispositif.

Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- Habiter sur la commune de Genas ;
- Avoir acheté une ou des moustiquaires et justifier de l'achat.

Les types de moustiquaires pouvant ouvrir droit à cette aide sont les suivants :

- Moustiquaire pour porte ou fenêtre ;
- Moustiquaire à cadre fixe, enroulement ou plissé.

Les achats de toile ou ruban adhésif permettant de confectionner ses moustiquaires ne sont pas admis au financement. Il en sera de même des systèmes auto-agrippants.

Vu l'article L. 2311-7 Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023.07.02 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024,

**Le Conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :**

- ✚ APPROUVE la mise en place du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de moustiquaires ;**
- ✚ DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65741 du budget principal.**

Transmission au contrôle de légalité le  
Certifié exécutoire par la Préfecture le  
Mise en ligne le :

Le Maire,  
Daniel VALÉRO



Le Secrétaire de Séance  
Hervé CHAMPEAU